

Turin le 13 Mars 1861

A Son Excellence  
Monsieur le Président de la Confédération  
Suisse  
et à Messieurs les Membres du Conseil Fédéral,

Monsieur le Président Messieurs!

Je Vous remercie de n'avoir pas mis en doute ma discrétion dans la question du passage des Alpes. Je continuerai à suivre, avec impartialité, la même ligne de conduite.

Je continue à Vous tenir au courant de ce qui se passe à ce sujet. Deux délégués du St. Gothard, Messrs. Messrs. Respingger et Paganini; m'ont demandé, il y quelques jours, de les présenter à Monsieur de Cavour et au Ministre des Travaux publics; je l'ai fait. Les deux ministres leur ont déclaré: Qu'ils n'avaient d'idées préconçues ni pour ni contre aucun passage; que le Luchmanier avait l'avantage d'être sur le tapis depuis des années et d'avoir beaucoup occupé l'opinion publique; qu'ils avaient entendu dire que les difficultés du St. Gothard étaient très-grandes, que les intérêts devaient donc, avant tout, faire la preuve du contraire; que des subventions importantes étaient assurées en Suisse au Luchmanier, qu'il fallait donc que les Cantons intéressés au St. Gothard se présentassent aussi en offrant des subventions proportionnées à leur richesse, et aux difficultés de l'entreprise; que l'opinion avait été généralement répandue dans la péninsule que le Luchmanier était un passage Italien, tandis que le St. Gothard serait un passage Suisse, qu'ils eussent, en conséquence à s'appliquer à détruire cette conviction; que la subvention assurée au Luchmanier par le Gouvernement Sardes

Sera





serait, sans aucun doute, reportée sur le St. Gothard, dans le cas où ce passage serait choisi; qu'il importait avant tout, tâche difficile ajoutaient ces Messieurs, de convaincre les Génois de ce fait affirmé par Mess. Mess. Respingher et Paganini que par les deux passages on arriverait également vite à Augsbourg; qu'enfin, le Gouvernement Sardes, nullement pressé de mettre de l'argent à cette entreprise, ajournerait volontiers sa décision pour laisser aux intéressés le temps d'éclairer la question, si officiellement ou officiellement le Conseil fédéral donnait l'assurance qu'au cas où le St. Gothard succomberait dans l'enquête, la conception du Luchmanier serait maintenue.

Messieurs Respingher et Paganini sont partis pour Gènes munis par le Ministre des Travaux publics d'une lettre de recommandation pour un personnage influent.

Les délégués du Luchmanier sont aussi à Turin. Evidemment le Gouvernement Sardes désire sincèrement que la lumière se fasse, et que la combinaison la plus favorable aux deux pays, à la condition toutefois que les voies et moyens d'exécution soient assurés, triomphe en dernière analyse.

Veuillez agréer, Excellence et Messieurs, l'assurance de ma très-haute considération.

Stourte

1020.

Bundessatz vom 18 März 1861.

Lern- u. 13 März 1861.

Alysiabergung,

Lernanweisung für die

Lernanweisung

nicht zu lesen. Volkstheorie  
 wichtigste Grundriss.  
 Auf. Courte